

CONCOURS PHILATÉLIQUE 2025

Dans le cadre de la promotion de la philatélie en milieu scolaire et de l'Année de la Mer, l'Office des Postes et Télécommunications de Nouvelle-Calédonie, en partenariat avec le vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie, Direction générale des enseignements, organise un concours sur la création d'un timbre-poste.

RÈGLEMENT DU CONCOURS

1. LE PRINCIPE

Considérant l'importance de plus en plus grande du numérique dans la vie quotidienne des enfants ;
Considérant qu'il faille redonner aux jeunes générations le goût et l'utilité du courrier postal et de son pendant, la philatélie, dont on peut conserver les supports-papier contrairement au courrier électronique, par définition volatile ;

Considérant que cet apprentissage doit se faire très tôt et d'une manière ludique, dès l'école primaire ;

Il est proposé l'opération ci-après afin de redonner goût aux jeunes et aux enseignants à la pratique de la correspondance postale et à la philatélie.

2. PARTICIPANTS

Le concours est ouvert aux élèves des établissements de l'enseignement secondaire public et privé de la Nouvelle-Calédonie.

3. DURÉE

Il se déroule du 28 mai au 16 juillet 2025.

4. TECHNIQUE

Les productions qui illustreront « Les Mangroves en Nouvelle-Calédonie » doivent impérativement, sous peine d'élimination, respecter les conditions suivantes :

- Le projet doit être réalisé dans un gabarit de timbre au format A4 vertical ou horizontal, (format final 26x36mm),
- La production doit être en couleurs,
- La production proposée est une œuvre originale, sans intégration ou modification d'une œuvre préexistante,
- Le projet doit être abouti et travaillé, aucune maquette non finalisée ne sera acceptée.

Les techniques acceptées sont celles utilisées habituellement pour créer des maquettes de timbres en couleurs : graphique (crayons, feutres, pastels...), picturale (l'aquarelle, l'huile...), pochoir et toutes les techniques numériques liées aux pratiques plastiques bidimensionnelles. L'utilisation de photographies est interdite.

5. ENVOI DES COMPOSITIONS

Les réalisations devront être adressées par mail à postal-communication@opt.nc ou par voie postale :

SERVICE MARKETING ET COMMERCIAL DE L'OPT-NC
11 RUE TEYSSANDIER DE LAUBAREDE
98 841
NOUMEA

6. THÈME CHOISI

Le thème choisi concerne la préservation des Mangroves et de leur écosystème en Nouvelle-Calédonie. La mangrove de Nouvelle-Calédonie est un écosystème côtier crucial, abritant une biodiversité riche et offrant une multitude de services écosystémiques. Menacée par l'urbanisation, la pollution et le changement climatique, sa préservation est essentielle pour protéger la faune et la flore endémiques, ainsi que pour assurer la résilience des zones côtières face aux risques naturels. Des actions de conservation sont régulièrement menées pour sensibiliser, restaurer et protéger ces écosystèmes précieux.

Dans le cadre de l'Année de la Mer, cette action de sensibilisation sur les mangroves de Nouvelle-Calédonie sera proposée à la labellisation nationale « La Mer en commun ».

7. DOTATION DU CONCOURS

Un timbre-poste représentant le dessin primé sera émis par l'Office des Postes et Télécommunications en novembre 2025. Des produits dérivés de l'OPT-NC seront offerts aux cinq premiers. Des livres de timbres seront remis aux classes qui auront participé au concours.

8. JURY

Le jury est composé du Président de la commission philatélique, du président du groupement philatélique Le Cagou, du Vice-Rectorat, de l'OPT-NC.

9. REMISE DES PRIX

La remise des prix aura lieu au plus tard au mois de novembre 2025.

La participation au concours vaut acceptation de toutes les clauses du présent règlement.